

NOTE

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

S/C DE MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

OBJET : Point opinion sur la loi renseignement

⇒ **La notoriété du projet de loi sur le renseignement reste relative.** Seuls 45% des Français disent en avoir entendu parler, dont 26% voir précisément de quoi il s'agit. C'est un score stable par rapport à mi-mars : les premiers débats n'ont pas encore percé le mur de l'opinion.

⇒ **Sur les mesures testées a priori, seule l'interception des courriels était un peu plus fragile.**

88% des Français se disaient favorables à « la possibilité d'effectuer des écoutes téléphoniques sur des terroristes potentiels », et 85% à « l'obligation pour les fournisseurs d'accès à internet de signaler aux autorités les connexions suspectes » (dont 1 sur 2 « très favorable ») : le soutien ne semble pas en risque pour ces mesures.

« La possibilité d'intercepter les contenus de courriels et de conversation téléphonique sans passer par la justice » ne recueillait, en revanche, que 54% de soutien (57% au PS, 60% à droite). **Les sympathisants Front de gauche (34%) et EELV (45%) s'y montraient hostiles.** Le rejet net restait cependant limité : seuls un gros quart des sympathisants Front de gauche et EELV s'y disaient « *tout à fait opposé* ».

⇒ **Cette fragilité disparaît lorsque l'objectif de lutte contre le terrorisme est remis en avant.**

Le SIG a reposé la question cette semaine, en précisant : « la possibilité d'intercepter, sans passer par la justice, les contenus de courriels et de conversation téléphonique des terroristes potentiels ». **L'approbation passe de 54% à 75%, et redevient nettement majoritaire dans les électorsats les plus réservés** (67% au Front de gauche, 60% à EELV).

⇒ Un sondage CSA paru aujourd'hui confirme la priorité donnée à la sécurité sur internet :

- Testés sur leurs positions de principe, 63% des sondés se disent favorables « *pour lutter contre le terrorisme, à des mesures renforçant la sécurité quitte à limiter les libertés individuelles sur internet, par exemple en surveillant les données de navigation de tous les internautes* ». On retrouve les mêmes différences : le PS, la droite et le FN approuvent à 70%, seuls les sympathisants Front de gauche et EELV sont plus divisés (autour de 50/50).
- Après explication du projet contenu dans la loi (« *un dispositif automatique de surveillance des données de navigation de tous les internautes, données que les services de renseignements pourraient ensuite consulter s'ils l'estiment nécessaire* »), **l'adhésion ne se dément pas : 67 %** (contre 29% défavorables). La droite et le PS sont toujours à 70%, le Front de gauche (53%) et les Verts (61%) se montrent un peu plus ouverts.

A noter que là encore, **les rejets nets sont contenus** : la part de « *très défavorable* » plafonne à 17% au Front de gauche.

➤ ***Le projet de loi est encore peu connu, mais l'opinion est plutôt bien orientée a priori. La seule fragilité - relative à ce stade - paraît concerner la surveillance des courriels.***

➤ ***Dans la suite du débat, il paraît essentiel de garder le débat centré sur la lutte anti-terroriste : c'est le principal gage d'approbation des mesures.***

Les Français semblent conserver une certaine confiance dans les autorités pour déterminer les « terroristes potentiels » sans dévoyer les outils à des fins de surveillance générale. L'argument de « Big brother » pourrait donc ne pas avoir d'espace évident pour se développer, au moins tant que la mémoire des attentats reste vive.

➤ ***Le projet de loi n'est cependant pas à l'abri de fantasmes sur des mesures supposées ou caricaturées (cf. campagnes anti-TAFTA : la majorité des arguments sont faux - arrivée inéluctable d'OGM et de poulet au chlore, fin de l'exception culturelle, etc. - mais peuvent tout de même trouver une résonance dans l'opinion).***

Les études restent trop peu nombreuses pour écarter la possibilité de failles dans les représentations qui pourraient être activées.

➤ ***Il pourrait y avoir un intérêt à engager en parallèle le débat sur la régulation des plateformes et la protection de la vie privée sur internet.***

Nous manquons, en général, d'études qualis sur les perceptions du numérique. Mais il est probable que les craintes de voir malmenée sa vie privée soient tout autant dirigées vers les GAFA que vers l'Etat : les photos mal protégées sur Facebook ou l'utilisation des données par Google à des fins publicitaires sont sans doute des interrogations beaucoup plus répandues et parlantes que d'hypothétiques affaires d'Etat (dont aucun exemple n'a pu marquer l'opinion).

Dès lors, renforcer l'action de l'Etat dans la protection des données personnelles contre les majors le dédouanerait sûrement autant du soupçon d'instrumentaliser lui-même ces données.

Adrien ABECASSIS